Recueil Dalloz > hebdomadaire

187º année 26 mai 2011 n° 20 / 7469e pages 1337 à 1400

NOTE / Enseignement

1386

L'université est-elle responsable des publications de ses enseignants-chercheurs?, note sous Civ. 1re, 23 févr. 2011 > Emmanuel Dreyer

ÉDITO

1337 La curée, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 1341 Site de téléchargement : phrase suggestive n'est pas fautive
- Prescription de l'abus de biens sociaux : non-renvoi de la QPC
- Reprise par les salariés licenciés de l'activité de l'entreprise liquidée

POINT DE VUE

1358 Quid de la captation de données informatiques?, Shirley Hennequin

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1360 Chroniques : Vademecum à l'usage de la Cour européenne des droits de l'homme, Stéphanie Hennette-Vauchez
- 1368 La détention et la mise en liberté provisoire devant les juridictions internationales, Natacha Fauveau Ivanovic et Philippe Moriceau
- Panorama: Droit international privé, Fabienne Jault-Seseke 1374
- Notes: La constitutionnalité de l'article 1843-4 du code civil, note sous Com. 8 mars 2011, 1390
- Le remboursement du prêt par le co-emprunteur assuré, note sous Civ. 1^{re}, 15 déc. 2010, 1393 Stéphane Brena
- L'offre préalable de crédit renouvelable n'est pas valable pour les crédits de type prêt personnel, 1396 note sous TI Nogent-sur-Marne, 15 févr. 2011, Ghislain Poissonnier

ENTRETIEN

1400 Serge Slama - Une remise en cause profonde de la pénalisation de l'irrégularité en France



Recueil Dalloz

75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président Directeur Général, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION. RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Alain LACABARATS, Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Commerce electronique: Cédric MANARA Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUOUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION Secrétaires de rédaction : Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366) Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284) Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG Abonnements: Yvette NAY

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN

Abonnements: ventes@dalloz.fr Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992 Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)

Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC) Prix au numéro: 18,38 € TTC ISSN 0034-1835 N° CPPAP 1012 T 82206 JOUVE, 733, rue St Léonard BP3 53101 Mayenne cedex Dépôt légal - Mai 2011

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14t RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval « Recueil / Kiosque » et un encart jeté « Code des assurances »

SOMMAIRE





1340

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratiques restrictives de concurrence: QPC sur l'action du ministre, Cons. const., 13 mai 2011

Commerce électronique

Internet: site créé par une chambre de commerce, Civ. 1re, 4 mai 2011 Site de téléchargement: phrase suggestive n'est pas fautive, Paris, 3 mai 2011

Contrat d'affaires

Remboursement d'une partie du prix du transport: prescription annale, Com. 3 mai 2011

Entreprise en difficulté

Huissier de justice: la suppléance n'empêche pas la procédure collective, Com. 3 mai 2011 Nullités de la période suspecte: contrat commutatif entre époux en communauté, Com. 3 mai 2011

Fonds de commerce et commerçants Loi de simplification du droit: aspects de droit

Réponse tardive à une demande de renouvellement: impact sur le loyer, Civ. 3°, 4 mai 2011

Société et marché financier

Indemnisation des préjudices subis par les épargnants et les investisseurs Prescription de l'abus de biens sociaux: non-renvoi de la QPC, Cass., ass. plén., 20 mai 2011 [4 arrêts]

1347

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Promesse unilatérale de vente: rétractation du promettant, Civ. 3*, 11 mai 2011

Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui : délivrance d'un document de voyage, CE 4 mai 2011 Adoption simple: détournement de l'institution, Civ. 1^e, 4 mai 2011 Jugement de divorce étranger: effet de fait,

Civ. 1th, 4 mai 2011

Participation aux acquêts: pas de recel, Civ. 1^{re}, 4 mai 2011

Divorce: interdiction d'audition des descendants, Civ. 1th, 4 mai 2011 Nullité du mariage: défaut de consentement d'un époux, Civ. 1ª, 4 mai 2011

1349

DROIT IMMOBILIER

Congé pour vendre et vice du consentement, Civ. 3°, 3 mai 2011

Copropriété

Clause réputée non écrite: effets sur une assemblée générale, Civ. 3°, 28 avr. 2011 Clause réputée non écrite: nécessité d'une décision judiciaire, Civ. 3º, 28 avr. 2011 Assemblée générale: élection du président de séance, Civ. 3º, 28 avr. 2011

1351

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Traité international: défaut d'enregistrement, Civ. 1^{re}. 4 mai 2011

1351 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Insolvabilité d'un condamné: critères d'appréciation, Crim. 4 mai 2011 Nullité de l'instruction: délai de la demande, Crim. 27 avr. 2011

Détention provisoire: appel contre le renvoi avec maintien en détention, Crim. 4 mai 2011 Libération conditionnelle: conditions autres que sociales, Crim. 28 avr. 2011

1354

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Occupation sans titre du domaine public: responsabilité, CE 15 avr. 2011 Adoption de la loi immigration

1356 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

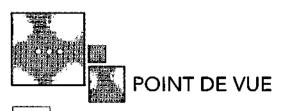
Reprise par les salariés licenciés de l'activité de l'entreprise liquidée, Soc. 3 mai 2011 Licenciement disciplinaire fondé sur le retrait du permis de conduire, Soc. 3 mai 2011 Avertissement: entretien prévu par le règlement intérieur, Soc. 3 mai 2011 Licenciement d'un salarié protégé: pouvoir du juge judiciaire, Soc. 3 mai 2011 VRP: indemnité de départ à la retraite et indemnité de clientèle, Soc. 11 mai 2011

1357

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Voie d'exécution

Saisie immobilière: validité de la déclaration de créance, Civ. 2ª, 5 mai 2011



1358

Quid de la captation de données informatiques ? par Shirley Hennequin



CHRONIQUES

1360

Vademecum à l'usage de la Cour européenne des droits de l'homme par Stéphanie Hennette-Vauchez

1368

La détention et la mise en liberté provisoire devant les juridictions internationales par Natacha Fauveau Ivanovic et Philippe Moriceau

PANORAMA

1374

Droit international privé février 2010 - février 2011 par Fabienne Jault-Seseke

NOTES

1386

L'université est-elle responsable des publications de ses enseignants-chercheurs?, note sous Civ. 1*, 23 févr. 2011 par Emmanuel Dreyer

1390

La constitutionnalité de l'article 1843-4 du code civil, note sous Com. 8 mars 2011 par Alain Couret

1393

Le remboursement du prêt par le co-emprunteur assuré, note sous Civ. 1^{re}, 15 déc. 2010 par Stéphane Brena

1396

L'offre préalable de crédit renouvelable n'est pas valable pour les crédits de type prêt personnel, note sous TI Nogent-sur-Marne, 15 févr. 2011 par Ghislain Poissonnier



1400

Serge Slama - Une remise en cause profonde de la pénalisation de l'irrégularité en France

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dallog, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertisé.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).